

# SOCIETE DES OSTEOPATHES de L'OUEST

## Bulletin d'inscription

« OSTEOPATHIE ET GROSSESSE : Le suivi de la grossesse - le travail de l'accouchement - les suites de couches »  
avec Michèle DANGREAU-MUSSAT

Vendredi, samedi et dimanche 10, 11 et 12 janvier 2020

à adresser avant le 31 décembre 2019 à :

Cécile MANACH  
4 rue de la mairie  
35320 LA BOSSE DE BRETAGNE

Nom:  
Prénom:  
Adresse:  
Code Postal et Ville:

Téléphone:

E-mail:

M'inscris à formation animée par Michèle Dangréau-Mussat. Ci-joint le règlement par chèque, rempli du montant correspondant à mon statut. Le tarif est de 650 € pour les membres actifs de la SOO et de 750 euros pour les membres usagers. Il couvre l'ensemble des frais pédagogiques, les pauses et repas du midi étant offerts par la SOO.

Conformément au règlement intérieur, le paiement est à effectuer en 2 chèques séparés :

- un de 25% du coût de la formation qui sera directement encaissé et conservé en cas de désistement moins de 15 jours avant le début de la formation
- une des 75% restant du coût total de la formation, qui ne sera encaissé qu'au moment de la formation et en cas de participation à cette dernière.



Château d'Apigné

o Je suis membre actif à jour de ma cotisation SOO 2020, je joins le règlement en 2 chèques séparés de 162,50 € et 487,50 €

o Je suis membre usager à jour de ma cotisation 2020, je joins le règlement en 2 chèques séparés de 187,50 € et 562,50 €.

o Je n'ai pas encore réglé ma cotisation 2020 et je joins un chèque séparé de 50 € pour l'adhésion comme membre actif ou 10 € comme membre usager ainsi que pour les primo-inscriptions les photocopies des documents suivants :

Mon Diplôme d'Ostéopathe (pour tous)- Attestation d'inscription au répertoire Adeli (pour tous)- Attestation d'inscription à la CIPAV (uniquement pour les membres actifs).  
Le règlement de la cotisation sera effectué sur un chèque différent de celui pour les frais de formation.

**Possibilité de prise en charge FIF-PL non garantie à ce jour.**

Numéro de formateur : en cours d'attribution Siret: en cours de modification APE . 9499Z

# La Société des Ostéopathes de l'Ouest

Programme de la formation : « Ostéopathie et grossesse : le suivi de la grossesse – le travail de l'accouchement – les suites de couches »

La Société des Ostéopathes de l'Ouest a l'honneur d'organiser à Rennes une formation animée par Madame Michèle DANGREAU-MUSSAT, vendredi, samedi et dimanche 10, 11 et 12 janvier 2020, sur le thème de La grossesse, l'accouchement et les suites de couches. Cette formation se tiendra au Château d'Apigné au Rheu.

Tarif : 650 euros pour les membres actifs à jour de leur cotisation et 750 euros pour les membres usagers  
(Repas offert et hébergement non compris)

Cette formation permet:

- d'acquérir les connaissances cliniques du suivi obstétrical et du suivi ostéopathique
- de préciser une pratique ostéopathique adaptée aux femmes enceintes
- d'acquérir une compétence, afin de pouvoir pratiquer l'ostéopathie dans le milieu obstétrical.



## **Programme obstétrique**

La physiologie et la surveillance de la grossesse  
Les grossesses pathologiques; les facteurs de risques  
La physiologie et la surveillance de l'accouchement (du côté de la mère)  
La césarienne  
Les suites de couches

## **Programme ostéopathique**

Le suivi ostéopathique pendant les trois trimestres de la grossesse  
Indications et contre indications  
Expérimentation d'une spécificité dans les tests et d'un principe de travail ostéopathique, adaptés aux femmes enceintes  
Consultations ostéopathiques de femmes enceintes : dispensées et commentées par Mme Dangréau-Mussat

Début 9h sur place, pause déjeuner de 12h30 à 14h, reprise 14h  
fin 17h30.

**Infos pratiques : Le nombre de places est limité à 14 participants.**

**Michèle Dangréau-Mussat réalisera deux consultations auprès de femmes enceintes. Si vous connaissez des patientes qui accepteraient de participer et bénéficier du traitement à cette occasion, merci de nous en faire part par mail.**